Image not found or type unknown

Reclamation chaussures foot

Par **spadovsky**, le **06/06/2013** à **12:34**

bonjour,

j'ai réclamé une paire de chaussures de foot dans le magasin (une de grands surfaces sportives). il s'agissait d'une fissure majeure sur le talon après un an d'utilisation. après avoir déconseillé les faire réclamer, le vendeur les a pris. après deux semaines d'attente je me suis mis à solliciter leur centre de service client et en bref, ils n'étaient pas capables de me donner aucune réponse d'expert mais ils ont décidé de refuser en me proposant 10% de réduction pour le prochain achat de chaussures suite à la décision négative et le délai. leur motif verbal était que c'est normal que les chaussures se cassent, cela ne rentre pas dans la garantie. lorsque pour moi leur utilisation normale - jouer au foot - n'a pas résisté les 2 ans garantis.

ma question: est-ce qu'un vendeur peut refuser comme ça une réclamation sans aucune expertise (je pense que mes chaussures n'ont même pas sorties leur sac)? qu'est-ce que vous me proposeriez à faire - accepter le 10% parce qu'ils ont raison?

merci d'avance!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés